

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 639

Artikel: Pour le Jour de la bonne volonté : 18 mai 1943

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilia GOURL, 17, rue Töpffer



ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 188, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ETRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

L'abonnement partira du 1^{er} janvier, à partir du 1^{er} juillet, il est
dû au débord des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annoncées répétées

Il y a une foule de choses heureuses que Dieu peut nous donner deux fois, mais il ne nous donne qu'une mère.

Mrs. BEECHER-STOWE.
(En souvenir de la „Journée des Mères“).

AVIS IMPORTANT

Nos abonnés, lecteurs, correspondants, collaborateurs, veulent-ils prendre note que, dès la date de la parution de ce numéro, l'adresse de la Rédaction, comme l'adresse particulière de la Rédactrice, sera de nouveau

Crêts de Pregny, près Genève
(Tél. 2.26.64)

et que tout envoi porté ou remis par la poste à la rue Töpffer entraînera un retard d'un courrier au minimum.

Par l'individualisme à la solidarité

Plus on parle de solidarité nationale, professionnelle, familiale, et plus on néglige la solidarité féminine. C'est probablement que toutes ces solidarités imposées, accompagnées de slogans autoritaires et totalitaires, tendent à faire de nous, non pas un peuple d'hommes et de femmes qui pensent, qui veulent, mais un docile troupeau. Or la solidarité véritable, ce n'est ni le goût du coude à coude ni celui de l'imitation ou du nivellement par le bas. Ce n'est surtout pas le plaisir — pour d'autrui, il s'agit bien de plaisir — de marcher dans le rang et de crier avec les autres. Il y a peut-être quelque chose d'exaltant, d'excitant à se sentir nombreux, à se sentir forts parce que nombreux et serrés. Mais je n'y vois qu'un sentiment primitif, tout instinctif et sans aucune valeur morale. Tandis que la solidarité digne de ce nom est réfléchie et volontaire. C'est une concession faite par des être responsables et conscients de leur responsabilité à la collectivité.

De ce point de vue, nous avons, semble-t-il, régressé. Il y a dix ou quinze ans, les femmes de toutes conditions avaient un sens plus net de ce qu'elles se devaient les unes aux autres. La plupart reconnaissaient qu'il y avait une question féminine, voire féministe, et qu'elle exigeait une prompte solution. Bien entendu, toutes ne s'y intéressaient pas; mais, si nos mères et nos grand-mères marquaient de l'opposition, les femmes de ma génération n'en montrent point, ou guère. Tandis qu'aujourd'hui, parmi les jeunes surtout, c'est plus que de l'indifférence, plus que de l'opposition: une véritable hostilité. Hautement l'on blâme celles qui voudraient améliorer les lois en faveur de la femme et s'occuper des affaires publiques. Il y a une volonté déclarée de les en empêcher par tous les moyens et surtout par le ridicule, un moyen qui n'est pas neutre, mais toujours opérant.

Dans le domaine social, intellectuel ou artistique, les femmes sont souvent les unes aux autres de véritables ennemis. Si elles admirent la supériorité chez les hommes, elles ne la supportent pas chez leurs rivales. Elles préfèrent des médecins, des avocats, des écrivains ou des commerçants masculins. Elles se méfient des œuvres créées ou dirigées par des femmes. Que de suspicieux injustes, que de critiques malveillantes, féminines surtout, n'a pas suscité; il y a douze ou treize ans, la Saffa, l'Exposition du travail féminin, à Berne! Douze ou treize ans! J'ai l'air de me contredire. Eh! non. Car, malgré cette opposition, une telle manifestation fut possible. Dans l'état actuel des esprits, le serait-elle encore?

Il faut dénoncer ici la réaction que nous subissons depuis quelques années dans tous



Cliché Mouvement Féministe

...Si tous les enfants du monde voulaient se donner la main...

Pour le Jour de la bonne volonté

18 mai 1943

Cette année à nouveau, et avec une vaillance qui reflète sa foi en l'avenir, l'Union Mondiale de la Femme pour la Concorde internationale publie, sous le patronage de la Société pédagogique de la Suisse romande et de l'Association suisse pour la S. d. N., son petit journal *La Jeunesse et la Paix du Monde*. Journal destiné, on le sait, à célébrer cette première Conférence de la Paix, convoquée à La Haye, le 18 mai 1899, quand le monde d'alors n'avait aucune idée des monstruosités abominables que les générations futures devraient vivre; et pendant bien des années cet anniversaire fut célébré par ce Message des enfants du Pays de Galles envoyé, puis radiodiffusé aux enfants de tous les pays du monde pour leur inspirer la solidarité et l'amitié.

Mais depuis deux ans, période de terribles bombardements sur la Grande-Bretagne, ce Message a cessé de paraître, et le plus grand nombre de ceux auxquels il était adressé sont maintenant des réfugiés, des exilés et des orphelins. Mais l'espoir demeure vivace, et « Coude à coude et cœur à cœur » comme le disent Juliette Farny et J. Pouga, dans un chant déjà en train

de faire le tour du monde, des éducateurs, des mères, des jeunes, des idéalistes travaillent à semer dans les coeurs d'enfants cette graine de la « Bonne volonté », sans laquelle il n'y a pas de monde nouveau possible. C'est pourquoi nous saluons ici avec reconnaissance la publication à nouveau, et malgré des difficultés et des frais dont on se doute, de ce petit journal édité simultanément en Suisse romande et alémanique, et en souhaitons la diffusion aussi large que possible: l'an dernier, son chiffre de tirage n'avait-il pas monté, rien que pour la Suisse romande, de 15.000 exemplaires avant la guerre à 24.000! Ajoutons que, soit l'édition de langue allemande, surtout consacrée à venir en aide à la misère des enfants de tant de pays, soit l'édition de langue française, qui publie des contes, dont l'un de Maurice Kues, des vers de Mme H. Kocher, ouvre des concours, etc., etc. se présentent fort bien et font joyeusement appel au cœur et à l'ardeur de leurs petits lecteurs. Bonne chance!

¹ Le No: 10 ct. Réduction pour 25 ex: 7 ct. et pour 100 ex: 5 ct. (port en sus). Adresser les commandes à l'Union Mondiale de la Femme, 37 quai Wilson, Genève (compte de chèques postaux I. 974), ou à l'Imprimerie de la Tribune de Genève, 42, rue du Stand.

les domaines de la vie. En matière de féminisme, elle s'accorde avec l'égoïsme et l'insouciance. D'où l'adhésion générale qu'elle a rencontrée. Rien de plus commode, en effet, rien de plus facile que de se replier sur soi, de s'enfermer en toute bonne conscience dans son cercle de famille, dans son orgueil de classe, dans son confort et son indifférence à l'égard de ce qui ne nous touche pas directement. Il n'est que de ne rien dire et de ne rien faire... ou de jeter quelques boutades à l'endroit des « suffragettes » — un terme déjà bien démodé — ou des « émancipées ». On est sûr de se tailler un succès et de passer pour une femme d'esprit.

Reconnaissons cependant que, par la faute de certaines, une confusion s'est établie. L'émancipation que nous réclamons et qui est

jugent les femmes incapables de s'occuper d'affaires sérieuses. On observe généralement que les hommes qui réclament pour le sexe également des droits politiques ne sont pas seulement des coeurs généreux, mais encore les maris ou les fils de femmes remarquables qui ont su leur inspirer du respect.

(A suivre) Dorette BERTHOUD.

Droits et devoirs de la femme suisse¹

Les études, articles, ou ouvrages plus importants, traitant du statut de la femme en droit suisse sont encore assez rares. Il faut donc saluer d'autant plus vivement chaque parution nouvelle qui touche à ce domaine et qui contribue à renseigner d'une façon plus complète, le public et tout particulièrement le public féminin.

La thèse de Mme Köpfl est d'autant plus intéressante qu'elle paraît à un moment où les principes démocratiques, et notamment les libertés individuelles, liberté de la presse, liberté de commerce, liberté de conscience, liberté d'association, droit d'établissement, droit d'association, etc., etc. sont de plus en plus contestés et oubliés en maintes occasions par nos plus hautes autorités. Aussi est-il bienfaisant de voir une juriste reprendre une à une toutes ces libertés, puis en analyser tous les détails, en développer toute la jurisprudence et les commentaires auxquels elles ont donné lieu. Comme ces libertés sont conférées aussi bien aux femmes qu'aux hommes, celles-ci ont un intérêt particulier à les voir se conserver intégralement. Deux de ces libertés sont tout spécialement vitales pour les femmes: c'est tout d'abord, le droit d'établissement et notamment le droit d'établissement de la femme mariée; puis la liberté du commerce ou d'exercice d'une profession. C'est aussi à ces deux droits que l'auteur consacre la plus grande place.

L'Etat a-t-il le droit de refuser des papiers ou d'établissement à une femme qui, pour une raison ou pour une autre, ne vit pas avec son mari, alors qu'aucune décision judiciaire ne l'autorise à vivre séparée? L'expulsion du mari s'étend-elle à la femme et aux enfants? La femme mariée a-t-elle accès à toutes les professions commerciales, ou libérales? Autant de questions auxquelles on ne saurait répondre avec assez de netteté et de pertinence dans le cadre d'un compte rendu aussi rapide et forcément incomplet.

Le problème du droit de cité, c'est-à-dire de la nationalité de la femme suisse, et tout particulièrement de la femme mariée, est également exposé par l'auteur en tenant compte des plus récents arrêtés fédéraux.

Quant aux droits politiques octroyés aux femmes suisses, Mme Köpfl a tôt fait d'en faire le tour! et c'est bien plutôt à l'historique de toute la lutte des femmes suisses pour obtenir ces droits qu'elle est encore obligée de se livrer. Les féministes trouveront rassemblés dans ces pages, tous les renseignements utiles à leur documentation de conférencières. Les échecs subis pas plus que les modestes gains de terrains conquis dans ce domaine ne sont passés sous silence.

Mais comme l'annonce le titre de son ouvrage, « Des droits et des devoirs de la femme en droit suisse », l'auteur n'a pas entendu passer en revue les droits des citoyennes seulement, mais aussi leurs obligations, leurs charges à l'égard du pays. Contrairement aux droits, ces devoirs sont à peu de chose près les mêmes que pour les citoyens. Devoir de fidélité envers la Confédération, devoir d'obéissance envers les mesures décretées, paiement de l'impôt, devoir de témoigner en justice, service militaire... Ce dernier devoir qui était réservé aux citoyens seuls, jusqu'à ce que l'obligation soit étendue à certaines catégories de femmes, fonctionnaires, médecins, infirmières, etc.... D'autres ont sollicité d'elles-mêmes ce devoir et deviennent dès ce moment soumises à toutes les obligations qui en découlent.

Souhaitons donc à ce nouvel ouvrage, d'être

¹ Elis. Köpfl, Dr. en droit; *Des droits et devoirs de la femme en droit public suisse* (en allemand) Zurich 1943.

LA LIGNIERE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapie. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, de l'œil et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef: Dr. H. Müller.

Cures de repos